



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection Genève, 11-12 décembre 2007

NOTE D'INFORMATION N° 1

I. ORGANISATION DE LA REUNION

Date et lieu

1. Le Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection se tiendra dans la salle XIX au Palais des Nations à Genève, le mardi 11 et le mercredi 12 décembre 2007. Les réunions seront privées.
2. Des avis seront postés sur les tableaux électroniques des portes 6 et 40.

Horaires et déroulement de la réunion

3. La séance du 11 décembre aura lieu de 14 à 18 heures. Afin d'encourager des échanges ouverts et interactifs, la réunion se scindera, après une courte séance liminaire, en petits groupes de discussion. A partir de 15h15, la séance plénière sera suspendue et les participants se répartiront en petits groupes dans des salles distinctes du Palais des Nations.
4. Le 12 décembre, la séance du matin se déroulera sous forme de groupes de discussion de 10 à 13 heures. La séance plénière reprendra l'après-midi à partir de 15 heures et le Dialogue s'achèvera à 18 heures. Les délégations sont invitées à être ponctuelles afin d'utiliser au mieux le temps imparti.
5. Compte tenu de la nature interactive du Dialogue, les participants sont encouragés à limiter leurs interventions dans la mesure où ils prendront plusieurs fois la parole si le temps le permet.
6. Les délégués sont invités à ne pas lire des déclarations préparées. Lors des séances plénières, des remarques peuvent être faites dans l'une des langues officielles des Nations Unies (Anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) dans la mesure où des services d'interprétation simultanée seront fournis.

7. Pour les réunions en petits groupes, on escompte que deux des salles de discussion seront équipées de services d'interprétation en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. Une troisième salle sera réservée aux échanges en français uniquement et une quatrième en anglais uniquement sans interprétation. Les participants sont invités à indiquer leurs préférences linguistiques au moment où ils s'enregistrent afin de faciliter le déroulement des discussions au sein des petits groupes (voir chapitre II ci-dessous).

8. Il n'y aura pas de rapport officiel des débats. Une fois que les facilitateurs des petits groupes de discussion auront présenté un rapport à la séance plénière le dernier après-midi, le Haut Commissaire fera un résumé et présentera éventuellement des recommandations de suivi. Les points soulevés, les informations échangées ou les conclusions tirées ne seront pas attribués à un intervenant ou à une délégation spécifique.

Evénement en marge

9. Un événement en marge portant sur les défis spécifiques relatifs au sauvetage en mer sera organisé lors de la pause-déjeuner le mercredi 12 décembre. Une information complémentaire sur cette séance sera fournie en temps utile.

II. ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

Etats, organisations intergouvernementales et experts

10. Les Etats participants, les organisations intergouvernementales et les experts sont invités à informer le Secrétariat par écrit – dès que possible mais d'ici au 3 décembre 2007 au plus tard de la composition des délégations ainsi que de leur préférence linguistique (voir par. 6 et 7 ci-dessus) – Une notification préliminaire peut

être adressée au Secrétariat par courrier électronique à hqsecdpc@unhcr.org, ou par télécopie au +41 22 739 7348).

11. Un enregistrement précoce est essentiel pour faciliter l'accès au Palais des Nations des participants qui ne sont pas basés à Genève (voir par. 14 et 15 ci-dessous).

Organisations non gouvernementales (ONG)

12. Les représentants des organisations non gouvernementales invitées doivent communiquer leur intention de participer et leur préférence linguistique (voir par. 6 et 7 ci-dessus) par écrit à l'Unité du HCR chargé de liaison avec les ONG (télécopie : +41 22 739 7302, courrier : ngounit@unhcr.org) au plus tard le 3 décembre 2007.

III. ACCES AU PALAIS DES NATIONS

13. Les participants déjà accrédités auprès de l'Office des Nations Unies à Genève auront accès au Palais des Nations sur présentation de leur macaron de l'ONUG.

14. Concernant les participants qui ne sont pas basés à Genève et donc non accrédités, la demande ci-jointe pour l'obtention d'un macaron temporaire doit être remplie et renvoyée au Secrétariat (courriel : hqsecdpc@unhcr.org ou télécopie : +41 22 739 7348), dès que possible et au plus tard le 3 décembre 2007.

15. Les macarons temporaires seront disponibles l'après-midi du vendredi 7 décembre 2007 au Bureau de la sécurité des Nations Unies, situé Porte de Pregny à l'entrée du Palais des Nations. Les macarons seront remis à leurs titulaires ou à un représentant des Missions permanentes concernées accrédité auprès des Nations Unies.

IV. DOCUMENTS

Ordre du jour et documentation générale

16. Un ordre du jour plus détaillé et une documentation générale seront envoyés aux délégations avant la réunion. Ces documents seront disponibles en anglais et en français. Une information complémentaire sur la protection des réfugiés et la migration internationale sera postée

sur le site du HCR www.unhcr.org, sous "Protection des réfugiés".

Liste des participants

17. Une liste informelle de participants sera mise à disposition le 2^e jour du Dialogue sur les défis de protection.

V. INFORMATIONS DIVERSES

Conseil en matière de sécurité

18. Il est recommandé de ne pas laisser sans surveillance les mallettes et autres objets personnels. Les participants sont également invités à porter de façon visible leur macaron de l'ONUG à tout moment.

HIGH COMMISSIONER'S DIALOGUE
ON PROTECTION CHALLENGES
11 -12 DECEMBER 2007
PALAIS DES NATIONS, GENEVA

DIALOGUE DU HAUT COMMISSAIRE
SUR LES DÉFIS DE PROTECTION
11- 12 DÉCEMBRE 2007
PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

NAME OF DELEGATION (COUNTRY OR ORGANIZATION):

NOM DE LA DÉLÉGATION (PAYS OU ORGANISATION):

.....
.....

UNOG IDENTIFICATION BADGE REQUESTED IN RESPECT OF:

DEMANDE DE MACARON D'IDENTIFICATION ONUG POUR:

MR. MRS. Ms.

FAMILY NAME/ NOM DE FAMILLE

FIRST NAME/ PRÉNOM

POSITION/ FONCTION

PASSPORT NUMBER/ NUMÉRO DE PASSEPORT

EXPIRY DATE/ DATE DE VALIDITÉ

EMAIL ADDRESS/ ADRESSE ÉLECTRONIQUE

PERMANENT OFFICIAL ADDRESS/ ADRESSE PERMANENTE OFFICIELLE

THIS FORM MUST BE FILLED IN LEGIBLY (PLEASE PRINT OR TYPE) **ONLY BY DELEGATES NOT ACCREDITED TO THE UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA** AND SENT TO SECRETARIAT UNDER COVER OF A LETTER OF ACCREDITATION BY MAIL, E MAIL (SCANNED COPY TO HOSECDPC@UNHCR.ORG) OR FAX (+ 41 22 739 7348) NO LATER THAN **3 DECEMBER 2007**.

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMPLI EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE **UNIQUEMENT PAR LES DÉLÉGUÉS NON ACCRÉDITÉS AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE** ET ENVOYÉ AU SECRETARIAT PAR COURRIER, COURRIER ÉLECTRONIQUE (COPIE SCANNÉE À HOSECDPC@UNHCR.ORG) OU TELECOPIE (+ 41 22 739 7348) AVANT LE **3 DÉCEMBRE 2007 AU PLUS TARD** SOUS COUVERT D'UNE LETTRE D'ACCRÉDITATION.